

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article188>



# DHG : Division Honnête des Galériens ?

- SECONDAIRE



Date de mise en ligne : vendredi 1er janvier 2010

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Dans tout établissement du second degré la DHG, ou encore DGH, est chaque année l'éternel sujet de discussion, ou plutôt de discorde. La Dotation Horaire Globale d'un établissement est en fait l'enveloppe d'heures d'enseignement que lui alloue le rectorat pour pouvoir fonctionner pour une année. C'est plus précisément le nombre d'heures statutaires d'enseignement dont dispose l'établissement par semaine. Une DHG de 600 heures permet d'assurer le paiement de 600 heures de cours, TP, TD, soutiens...par semaine, on pourrait imaginer 20 classes qui suivent 30 heures de cours par semaine.

Officiellement, le fonctionnement en DHG relève de l'autonomisation des établissements qui ont certaines latitudes pour répartir ces moyens afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Par exemple un collège où les résultats en français sont très faibles peut mettre en place des actions de type soutien en français en utilisant une partie de la DHG.

En pratique, c'est le CA (Conseil d'Administration) qui valide la répartition de la DHG, mais pas la DHG elle-même ! On est obligé de faire avec l'illusion qu'on a le choix.

Exemple de choix entre peste et choléra : 1) On augmente le nombre de classes pour diminuer le nombre d'élèves par classe mais on supprime les « projets » et dispositifs et on travaille aux horaires planchers (le seuil minimal par matière en dessous duquel on ne peut passer). 2) On maintient les projets et/ou horaires convenables pour les élèves mais les classes sont surchargées.

Une autre contrainte, importante pour tout enseignant, et qui reste présente en filigrane dans toute discussion autour de la DHG est le nombre de postes par matière ! En effet, si vous diminuez le nombre de classes de l'établissement, le nombre d'heures d'éducation musicale par exemple (1h par classe pour chaque niveau) diminue d'autant et par conséquent le risque de voir un collègue en sous-service, c'est à dire n'effectuant pas 18h ou 15h devant élève (selon son statut), augmente ce qui peut avoir pour conséquence de devoir enseigner sur plusieurs établissements.

Tout cela fait qu'il est extrêmement difficile de s'organiser pour lutter ensemble, sans arrière-pensée, aussi bien au sein d'un même établissement qu'au sein d'une même zone, académie, pire encore au niveau national. Chacun pensant, à tort ou à raison, qu'il tirera mieux que son « voisin » son épingle du jeu. L'année dernière, la bataille sur les DHG s'est faite de façon désorganisée, chaque établissement allant voir l'inspection de son côté, sans aucune unité. Pire, beaucoup d'entre nous sommes conscients du phénomène de vase communicant qui s'opère : à moyen constant au niveau de l'académie, le bahut qui récupère 50 heures de DHG par rapport à ce qu'on lui a annoncé les récupère sur le dos de bahuts qui auront été moins combatifs. Vive la compétitivité des luttes entre établissements ! C'est évidemment un non sens complet en terme de lutte syndicale, mais bon ...

L'instauration de la DHG a permis . au nom de l'autonomisation des établissements d'opposer les intérêts de chacun. En « ciblant » les établissements du second degré et en évitant une diminution « égalitaire » des moyens, le gouvernement évite un conflit généralisé avec l'ensemble des établissements. Cette année on retire à Pierre, l'année suivante à Paul... Comme le disait notre cher Machiavel, le Prince doit savoir diviser pour régner !

La question est posée : comment lutter ensemble et unitairement contre la baisse des DHG ?

Ne nous laissons pas diviser ni manipuler, organisons-nous.

**C'est ensemble et dans la lutte que nous pourrons gagner !**

O. C.